
Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 23 septembre 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 43

**Présents non votants :
0**

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Fabien CHASTEL, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Christophe LANG, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 2

Représentés : Françoise KLEIN représentée par Lidwine LINARD, Marie-Pierre VERDUN représentée par Martine AUBRY

Votants : 45

Excusés : Christian BAZART, Jean-Marc ILIC, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT

Absents : Robert BRENEUR, Didier CHASSEIGNE, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2024_086BIS - Objet : Annule et remplace DE_2024_086 - Revalorisation des tarifs de restauration au 1er novembre 2024

Date de transmission de l'acte: 10/10/2024 Date de reception de l'AR: 10/10/2024 055-200066140-DE_2024_086BIS-DE A G E D I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de la commission scolaire réunie le 23 septembre 2024 ;

Madame la Présidente informe le conseil communautaire que suite à l'évolution des coûts de fonctionnement du service, il est proposé une augmentation des tarifs de restauration scolaire.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} novembre 2024 :

Catégories	Prix du repas	Sans réservation et/ou sans pré-paiement E-Neos Tarif majoré
Elèves de la maternelle à la 3 ^{ème}	4,40 €	7,00 €
Enseignants	6,60 €	8,00 €
Personnel Communauté de Communes	3,10 €	4,30 €
Intervenants extérieurs	8,00 €	
Repas / goûter micro-crèche	4,80 €	
Repas SMS Erize la Brûlée, Vavincourt et ADAPEI	5,00 €	
Repas / goûter ALSH	5,00 €	
Portage de repas par l'ILCG Sud Argonnais et l'ADMR de Remberval	5,90 €	
Forfait journalier de la Résidence la Vigne de Vaubecourt	12,00 €	
Prix du repas invité à la Résidence la Vigne de Vaubecourt	8,70 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer, à compter du 1^{er} novembre 2024, les tarifs de restauration proposés dans le tableau ci-dessus ;
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY